



Bryan Adams et Tina Turner ont chanté "Tears are not enough" hier soir à la cérémonie de remise des prix Juno, à Toronto. (Laserphoto PC)

Bryan Adams rafle 3 Juno

TORONTO (PC) — Bryan Adams a dominé hier soir par la deuxième année consécutive la remise des prestigieux trophées Juno en remportant, comme en 1984, les prix du meilleur compositeur, du meilleur chanteur et du meilleur microsillon.

En recevant son troisième trophée de la soirée pour le microsillon Reckless, le rocker de Vancouver a admis que cela n'avait pas été facile de battre le succès remporté par son premier microsillon Cuts Like a Knife, mais il a vanté le travail de ses musiciens et de Jim Vallance avec lequel il a écrit les textes.

"J'ai rencontré Jim Vallance il y a huit ans et notre collaboration depuis cette période a été la meilleure chose à se produire dans ma vie", a déclaré le populaire chanteur, alors que les deux compositeurs recevaient conjointement le Juno du meilleur compositeur.

"Merci Jim, et maintenant, retournons à la maison pour écrire le prochain microsillon", a-t-il ajouté avec humour.

Bryan Adams a été talonné de près par le chanteur montréalais Corey Hart, qui était également en lice pour les prix les plus prestigieux, mais s'est mérité seulement un Juno pour le meilleur 45-tours avec "Never Surrender".

"Rien n'est plus gratifiant que d'écrire une chanson lorsque vous sentez que le message est reçu", a déclaré Hart en recevant son trophée. "J'accepte ce prix au nom de tous ceux qui partagent les mêmes motivations et la même détermination que moi", a-t-il déclaré.

La cérémonie d'une durée de deux heures, présentée par la Canadian Academy of Recording Arts and Sciences, a été télévisée par le réseau anglais de Radio-Canada.

Avec une majorité confortable de 677 voix Duncan Bruce élu maire à Lennoxville

par Michel Morin
LENNOXVILLE — C'est sans grande surprise et par une marge plus que confortable que M. Duncan F. Bruce a remporté la victoire à la mairie, hier, lors des élections municipales à Lennoxville. M. Bruce, qui a devancé son seul adversaire Léo-Paul Valcourt, succède ainsi à Cecil W. Dougherty à titre de maire de cette municipalité.

M. Bruce, qui proclamait victoire avant même que les résultats officiels ne soient connus, a obtenu l'appui de 1.006 électeurs, tandis que M. Valcourt ne récoltait que 329 votes.

Devant une cinquantaine de partisans réunis à l'hôtel de ville de l'endroit, M. Bruce a été chaleureusement accueilli quand le secrétaire-trésorier, Jules Gervais, a dévoilé l'issue du scrutin.

Le nouveau maire de Lennoxville a d'ailleurs devancé son adversaire dans les 12 bureaux de vote.

En entrevue, M. Bruce a interprété ce vote comme étant "ma propre victoire, mais aussi celle de mes organisateurs".

Jamais M. Bruce ne s'est senti talonné de près par son adversaire Léo-Paul Valcourt.

"Je crois avoir obtenu trois votes en ma faveur pour chaque vote accordé à M. Valcourt. Avec 75 pour cent des votes, je dois dire que c'est ma victoire. Maintenant, le travail commence et j'ai bien l'intention de faire ce travail en équipe. D'ailleurs, j'ai toujours travaillé en équipe et je compte bien continuer", devait d'abord déclarer le nouveau maire.

Toutefois, ce travail d'équipe, M. Bruce entend l'effectuer en impliquant le plus grand nombre de contribuables possible.

"Les citoyens doivent s'impliquer et je vais d'ailleurs les inviter à nous joindre dans des dossiers comme l'embellissement de notre ville."



Le conseiller Pierre H. Massé et l'ancien maire Cecil W. Dougherty (à l'arrière au centre) ont assisté à la victoire de Duncan F. Bruce à titre de nouveau maire de Lennoxville. (Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Faisant référence aux membres composant l'actuel conseil municipal, M. Bruce a confié que les conseillers étaient des personnes consciencieuses et très compétentes.

"Je connais tout le monde et je suis persuadé que nous avons une excellente équipe. Je ne vois aucun problème à faire équipe avec eux", a ajouté M. Bruce.

Le maire Bruce, qui s'est dit fatigué, entend par ailleurs suivre des cours de français dès aujourd'hui.

Bien qu'il s'exprime dans un français respectable, le nouveau maire estime que ces cours ne lui seront que bénéfiques.

"J'ai bien l'intention d'apprendre à mieux parler le français. C'est pourquoi je compte suivre des cours dans un endroit spécialisé à Sherbrooke", de révéler M. Bruce.

leurs emprunté la langue de Molière pour s'adresser aux contribuables réunis à l'hôtel de ville, a tenu à remercier ses organisateurs et les gens qui lui ont témoigné leur confiance.

"Vous allez travailler avec moi. Ce sera peut-être difficile, mais je suis encore un jeune homme et je crois être en mesure de remplir le mandat qui m'est maintenant confié", de poursuivre le nouveau maire âgé de 65 ans.

Cours de français

Elu avec une majorité de 677 voix

Le maire Dupont réélu à Rock Island

A 4

Dans le domaine de l'édition

Le Canada prêt à remettre en question sa souveraineté

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a confirmé, hier aux Communes, que le gouvernement conservateur était prêt à remettre en question la souveraineté culturelle canadienne dans le domaine de l'édition lors des négociations sur le libre-échange avec les Etats-Unis.

Le débat a été entamé par l'opposition libérale et néo-démocrate aux Communes, qui a accusé le gouvernement de revenir sur les grandes lignes d'une politique protectionniste de canadianisation énoncées, en juillet dernier, par l'ex-ministre des Communications, M. Marcel Masse, lors d'une réunion du Comité des priorités et à Baie-Comeau.

Reprenant, hier, les grandes lignes d'une lettre signée par l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Allan Gottlieb, commentée par les médias, dans laquelle le diplomate recommandait au gouvernement de revenir sur sa décision de protéger outre mesure le commerce de l'édition canadienne, pour ne pas nuire à l'ensemble des éventuelles négociations sur le libre-échange, le chef libéral John Turner a demandé à M. Clark si cela ne signifiait pas la mort lente de cette industrie au Canada.

Puisque M. Gottlieb, dans sa lettre du mois d'août, avait fait état d'une transaction spécifique sur le point de se concrétiser et qui ferait passer une importante maison de Toronto, Prentice Hall of Canada Ltd, sous contrôle d'une firme américaine, la Gulf and Western Industries de New York, M. Turner a utilisé le même exemple.

"Quelle est la politique du gou-

vernement en regard de l'éventuel achat de Prentice-Hall? Qui parle au nom du gouvernement, le ministre suppléant des Communications (Benoit Bouchard) ou notre ambassadeur aux Etats-Unis (M. Gottlieb)?" a demandé le chef libéral.

La réponse a été fournie par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui a indiqué, devant l'ambassadeur des Etats-Unis au Canada, M. Thomas Niles, présent dans les tribunes réservées aux invités du président de la Chambre, en compagnie du Procureur général américain, M. Edwin Meese, que la question de Prentice-Hall serait réglée par Investissement Canada, l'organisme gouvernemental chargé d'étudier, d'approuver ou de rejeter les prises de contrôle par les investisseurs étrangers.

"Mon collègue, a ajouté M. Clark, le ministre suppléant des Communications (M. Bouchard) et moi-même, ont fait savoir personnellement aux porte-parole des industries culturelles canadiennes, incluant celle de l'édition, que nous voulions les rencontrer afin de nous assurer que leurs intérêts soient représentés et protégés dans toutes les négociations éventuelles."

Quant aux propos contenus dans la lettre de l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Gottlieb, le



Joe Clark

ministre ne les a pas retenus si ce n'est pour dire que "la responsabilité d'un ambassadeur c'est de réifier la situation dans laquelle il se trouve, là où il se trouve".

la tribune

Toute une Equipe!



De nos archives

Prix des logements à la baisse

En ce mois de juin 1915, il y a un bon nombre de maisons à louer dans les différentes parties de la ville de Sherbrooke. Ces logements vacants sont beaucoup plus nombreux que par le passé. Il s'en suit que les propriétaires se sont vus forcés, bien malgré eux, d'en rabattre sur les taux demandés.

Plus d'un logement qui, l'an dernier se louait pas moins de 20 \$ par mois est tombé à 15 \$ sans trouver de locataire. Dans le Quartier Nord, les logements de 25 \$, 30 \$, 35 \$ et même 40 \$ ont tous subi une forte diminution.

Les appartements à 40 \$ sont d'ailleurs, pour la plupart, vacants. A quoi donc attribuer cet état de choses? A la guerre d'abord qui a jeté nos manufactures dans le désarroi et on dit même à la surenchérisation des propriétaires. La forte construction dans les quartiers sud et est par des petits propriétaires de logements à des prix modestes a mis fin au monopole des hauts prix.

TEMPERATURE
PLUIE: 1 — 8°C.
DEMAIN: PLUIE

D-6

Un candidat a eu une idée hier: heureusement ses organisateurs l'ont attrapée à temps.



Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-7
- BANDES DESSINÉES...C-6
- DÉCÈS.....C-7
- DE TOUT DE TOUS.....D-6
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-4
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '85.....C-1

Les premières vidéocassettes au pays fabriquées à Sherbrooke

A 3

Le Manitoba a trois ans pour traduire ses lois

A 8

Bourassa se porte à la défense des anglophones

B 1

Victoire de 7-5 Les Canadiens se hissent au 2e rang

D 1

LA FONDATION DU CHUS: UN MOYEN D'INVESTIR DANS NOTRE SANTÉ



La Fondation du CHUS
Objectif 1985: 600 000 \$

TELETHON

de la Fondation du CHUS,
vendredi le 8 novembre
à 16h30,
à l'écran de Télé-7.

Ex-infirmière exaspérée par les difficultés rencontrées pour obtenir un cours de recyclage

Il y a des lacunes à Emploi Canada

— Renée Dionne-Guérin

par Lise Ouellette
SHERBROOKE — Alors que prévaut en Estrie une pénurie d'infirmières d'expérience au point que les centres hospitaliers sont réduits à embaucher du personnel n'ayant pas encore de permis d'exercice, les ex-infirmières désireuses de réintégrer le marché du travail doivent se battre pour obtenir d'Emploi Canada un cours d'actualisation absolument indispensable pour avoir le droit de pratiquer.

Exaspérée par les démarches qu'elle multiplie depuis le printemps dernier, à la suite d'une annonce publiée par la Corporation régionale des infirmières et infirmiers de l'Estrie, faisant état de la possibilité qu'un cours d'actualisation soit organisé, une ex-infirmière, Renée Dionne-Guérin, tente présentement de rallier ses compagnes qui auraient rencontré les mêmes

déboires, dans le but de s'encourager mutuellement à persister dans leur démarche et aussi d'obtenir à brève échéance le cours tant souhaité.

"Je veux alerter les filles pour qu'elles s'inscrivent et maintiennent leur inscription. Sans cela, nous n'aurons jamais ce cours et plus ça traîne, plus les ex-infirmières qui sont pressées de travailler,

par exemple parce qu'elles deviennent chefs de famille, iront le suivre à Montréal avec les frais supplémentaires que ça entraîne. En région, à ce compte, il ne se donnera jamais," craint Mme Dionne-Guérin.

Celle-ci estime "qu'il y a des lacunes quelque part, avec Emploi Canada." A St-Jean d'Iberville, une petite localité collée sur Montréal en plus, le cours d'actualisation se donne régulièrement. Ici, dans une ville de 85,000 habitants, on ne réussit pas à trouver un nombre minimum de 20 candidates."

Peu d'encouragement

Le printemps dernier, Mme Dionne-Guérin s'inscrit tel qu'indi-

qué dans l'annonce de la Corporation, à la Commission de formation professionnelle (CFP). De là, elle doit se rendre à un Centre d'emploi du Canada pour remplir d'autres formulaires.

"Je ne me suis pas sentie encouragée du tout. On me disait que ce n'était pas facile de compléter ce cours et de retourner au travail," relate l'ex-infirmière.

"Ne recevant pas de nouvelle du cours qui devait débiter à l'automne, j'ai téléphoné de temps en temps et le Centre d'emploi du Canada me répondait qu'il manquait des inscriptions. A l'automne, j'ai constaté qu'en l'absence de publicité, le nombre de candidates ne serait jamais atteint. Emploi Canada, la CFP et la Corporation m'ont tous

dit que la publicité ne relevait pas d'eux. Comment alors recruter des candidates?"

Mme Dionne-Guérin demande donc à la Corporation la liste des ex-infirmières intéressées, une trentaine, et avec l'aide de compagnes, les rejoint toutes.

"J'en ai appris de bien belles! Toutes les filles avaient été reçues avec des propos plutôt décourageants, parfois même inexacts. On leur a dit qu'il y avait beaucoup de chômage, qu'elles avaient peu de chances de trouver un emploi alors que c'est faux, qu'il était très incertain que les fonds soient débloqués pour ce cours, etc."

"Je trouve inadmissible qu'on agisse ainsi à l'endroit de femmes qui ont à cœur de se recycler et de retourner sur le marché du travail alors que c'est déjà assez difficile de prendre cette décision et de surmonter le manque de confiance en soi qu'elles peuvent éprouver à la suite d'un séjour prolongé au foyer," conclut Mme Dionne-Guérin.



Renée Dionne-Guérin

Selon la Corporation des infirmières

Pénurie d'infirmières d'expérience dans tous les centres hospitaliers de la région



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Sylvie Lapointe, présidente de la Corporation des infirmières et infirmiers de l'Estrie.

SHERBROOKE (LO) — A force de pression de sa part, la Corporation des infirmières et infirmiers de l'Estrie a obtenu d'Emploi Canada un élargissement des critères d'admissibilité, susceptible de permettre de réunir un nombre suffisant de candidates pour que le cours d'actualisation se donne en janvier.

Ainsi, selon les informations transmises par la présidente Sylvie Lapointe, non seulement les infirmières ne détenant plus de permis d'exercice parce qu'elles n'ont pas pratiqué depuis cinq ans et plus, mais aussi les infirmières ayant ce permis et qui désirent accroître leur expérience clinique, peuvent maintenant s'inscrire auprès du Centre d'emploi du Canada de leur localité.

De son côté, ayant déjà puisé dans son budget pour payer de la publicité le printemps dernier, dans les médias, alors que cette démarche incombe en fait à la Commission de formation professionnelle une fois que le cours sera acheté par Emploi Canada, la Corporation utilisera seulement son bulletin régional pour le présent recrutement de candidates.

Mme Lapointe a expliqué qu'à son avis, les critères d'admissibilité ont été limités aux infirmières sans permis par Emploi Canada, "par manque d'information sur les besoins du milieu."

Et la présidente de faire état d'une pénurie d'infirmières d'expérience dans tous les centres hospitaliers de la région. "A l'Hôtel-Dieu seulement, j'ai dix postes à combler et je ne trouve pas le personnel qu'il me faut," lance-t-elle.

Besoins certains

"Pour ma part, si j'ai demandé le programme d'actualisation, au printemps, c'est que je recevais beaucoup de demandes d'infirmières ayant perdu leur permis et aussi d'infirmières travaillant dans les compagnies d'assurance ou les centres d'accueil et qui jugeaient ne plus avoir d'expérience clinique valable pour travailler dans les autres établissements de santé."

Mme Lapointe estime elle aussi que si le nombre d'inscriptions est insuffisant, il faut l'attribuer aux propos décourageants tenus par la Commission de formation professionnelle et le Centre d'emploi du Canada, aux candidates potentielles.

"Il semblerait que c'est un agent seulement qui avait cette attitude et on m'a assurée qu'elle serait corrigée," de dire la présidente en invitant les infirmières qui éprouveront des difficultés à l'accueil ou à l'inscription à communiquer avec la Corporation.

Mme Lapointe avoue ne pas comprendre par ailleurs que les chiffres avancés par Emploi Canada sur le nombre d'inscriptions varient tellement. A certains moments, il est question de 13 candidatures, à d'autres de neuf seulement.

Le responsable de cette situation serait l'ordinateur, où doivent normalement être enregistrées toutes les inscriptions à un cours, peu importe la localité où la formalité est remplie. Les relevés informatisés et non informatisés ne coïncident pas.

Seulement 9 inscriptions alors qu'il en faut un minimum de 20

— Emploi Canada

SHERBROOKE (LO) — "Nous serions blâmés d'engager entre 25,000 \$ et 30,000 \$ de l'argent des contribuables pour acheter à la Commission de formation professionnelle un cours où personne ne s'inscrirait," a déclaré le directeur du Centre d'emploi du Canada de la rue Olivier à Sherbrooke, M. Robert Lamoureux, au sujet du programme d'actualisation pour les infirmières.

M. Lamoureux devait indiquer que le système informatique d'Emploi Canada ne fait état que de neuf inscriptions pour ce cours alors qu'il en faut un minimum de 20 pour justifier l'achat du programme auprès des instances provinciales.

"En ajoutant les infirmières qui ont besoin d'accroître leur expérience de travail aux infirmières sans permis, il devrait être possible d'atteindre le nombre minimum," croit M. Lamoureux tout en misant sur la Corporation des infirmières et infirmiers pour effectuer la publicité autour de ce cours.

Car, d'expliquer le directeur, l'achat de cours n'ayant pas été prévu, Emploi Canada ne peut faire de publicité, ni la Commission de formation professionnelle, faute de budget prévu pour les cours non achetés.

Interrogé sur les propos décourageants de certains membres de son personnel, M. Lamoureux rétorque que cette plainte est difficile à contrôler. Toutefois, il s'est engagé à faire circuler l'information à l'effet qu'il existe bel et bien des emplois pour celles qui suivront le cours. "Notre analyste s'est penché sur les besoins du marché du travail et il ressort que tous les hôpitaux réclament des infirmières d'expérience pour travailler sur appel."

Quant à l'inscription, M. Lamoureux invite les intéressées à s'adresser au Centre d'emploi de leur localité. Et pour obtenir ultérieurement des informations sur la tenue du cours ou son abandon, il réfère au coordonnateur du programme de formation en institution.

Au palais de justice

• Guy Boucher plaide coupable

SHERBROOKE — Le comédien Guy Boucher, qui demeure maintenant à Austin, doit recevoir sa sentence le 13 prochain pour des infractions d'ivresse au volant remontant au 13 juillet à Sherbrooke et au 22 juillet à Magog.

Il s'était reconnu coupable de-

vant le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix hier d'avoir conduit avec des taux de 140 et 180 mg d'alcool dans son haleine.

Boucher, âgé de 47 ans, qui habitait à cette époque à l'abbaye St-Benoît-du-lac, a commis ces infractions après avoir pris un verre de-

trois chez des amis. Le défenseur Christian Labonté a réclamé un délai assez long pour permettre à son client, qui fait un peu de pège, d'acquiescer des pénalités éventuelles.

Le procureur Guy Quirion a soumis à la défense un document fai-

sant état de condamnations antérieures de Boucher.

Me Labonté, qui paraissait manifestement surpris, a demandé une remise pour vérifier auprès de son client absent la véracité des faits allégués.

• Quatre mois pour trafic

SHERBROOKE — Daniel Durand, âgé de 30 ans, de Sherbrooke, a écopé d'une peine de quatre mois de détention pour la possession pour trafic de 6,5 grammes de cocaïne et 3,7 gr de haschisch.

Il a encouru cette condamnation hier du juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Durand avait été interpellé le 25

avril dans une discothèque du centre-ville où la police effectuait une descente.

Le procureur Paul Dunnigan et le défenseur Michel Beauchemin ont fait une suggestion commune de sentence dans cet affaire.

Durand, qui est sans emploi, avait déjà purgé de la prison pour une infraction semblable en 1984.

• Rapport pour un septuagénaire

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a commandé un rapport présentiel au sujet d'un homme âgé de 77 ans, qui s'était reconnu coupable d'agression sexuelle à l'égard d'une fillette de neuf ans.

Le procureur Michel Ayotte avait

réclamé une telle évaluation au sujet de Philippe Loubier, de Sherbrooke.

Le défenseur Michel Beauchemin a noté que son client n'avait jamais eu de démêlés avec la justice avant cet incident.

• Il choisit un procès devant jury

SHERBROOKE — Louis "bidou" Brochu, âgé de 27 ans, a protesté de son innocence à une accusation de possession illégale d'un décodeur pour démoduler les ondes de la télépayante.

Il a opté pour un procès devant un jury lors de sa comparution hier

devant le magistrat Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Ce décodeur avait été saisi à l'occasion d'une perquisition le 23 juillet au quartier général des Hell's Angels.

Brochu, qui est défendu par Me Michel Beauchemin, subira son enquête préliminaire le 3 décembre.

Faits divers

• Une dizaine de méfaits

SHERBROOKE (psj) — La Police municipale a enregistré une dizaine de plaintes de méfaits touchant des véhicules au cours de la dernière fin de semaine.

Peinture de carrosserie éraflée, antenne cassée ou miroir latéral arraché constituent les dommages rapportés le plus souvent.

Le montant des dommages s'élevait, pour la plupart des cas signalés, à plus de 200 \$.

La prévention en semblable matière repose généralement sur deux mesures: stationner la voiture dans un endroit éclairé et autant que possible non isolé de même que rapporter aux policiers les actes dont on est témoin.

• A qui peut-on se fier?

A qui se fier de nos jours? Un restaurateur du centre-ville l'a appris à ses dépens, hier, après avoir étalé sur son comptoir des liasses de billets de banque en vue de préparer le prochain dépôt.

Alors que le commerçant s'affairait à faire ses comptes, un client est arrivé.

Le client désirait avoir des informations sur des produits de choco-

lat se trouvant, évidemment, derrière le comptoir qui a dû quitter l'argent des yeux un court moment pour se retourner.

Une fois la réponse obtenue, le client a quitté les lieux.

Ce n'est qu'une fois le client parti, que l'on a constaté la perte de plus de 700 \$ dans les recettes.

L'incident s'est produit à la tabagie-restaurant de la gare d'autobus, au 22 ouest de la rue King.

• Parents et réhabilitation

Le criminologue Jean-Guy Morin et l'abbé Bruno Dandenault traiteront du sujet "Les parents et le phénomène de la délinquance", demain soir, soit mercredi, au Séminaire de Sherbrooke, dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du crime.

La conférence aura lieu à 20 heures à l'Auditorium rouge, du 195 rue Marquette.

En ce qui concerne la Semaine nationale de prévention du crime, les responsables mettront sur pied à compter de jeudi, au Carrefour de l'Estrie, un véritable mini-salon

King wellington
 RÉDIGÉ EN COLLABORATION

carnet

que sa voiture a quelque chose à voir dans cette aventure.

— 0 —

Le tailleur a craint de manquer de matériel et surtout de fil et de retailles quand est venu le temps de confectionner l'uniforme du sergent de patrouille Normand Lambert. La complexité repose non pas dans le volume qu'occupe le nouveau sergent mais plutôt par l'espace qu'il n'occupe pas.

— 0 —

Malgré ses verres fumés et un charmant costume de bain bleu, **Marc Ethier** a été reconnu lors d'une parade de mode improvisée en Floride. Il était accompagné du non moins charmant **Jean-Marie Bourque**.

— 0 —

Jacques Gauthier traîne un ensemble de clés supplémentaires pour sa voiture depuis qu'un de ces bons matins il a oublié de prendre son trousseau de clés sur le tableau de bord de sa voiture.

— 0 —

Daniel Couture n'oublia pas de sitôt sa dernière partie de chasse. Élément essentiel pour tout bon chasseur, ses balles de fusil sont restées bien rangées dans une étagère à la maison.

— 0 —

Serge Côté a, paraît-il, des anecdotes bien savoureuses à raconter à la suite de la dernière fin de semaine qu'il a passée à l'extérieur de la région. Même

Isolation

Pour votre subvention ne retardez pas..!

La subvention fédérale pour le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) se terminera dès que le budget sera épuisé.

Appelez-nous pour de plus amples informations
(819) 563-8333
 Rés. 567-2304

Clément Fortier & Associés Inc.

Nous utilisons l'isolant Super Rose II Fiberglas Canada Inc.

La Quotidienne 5 1 6 — 9 4 9 9

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo
 2-500 la tribune

\$1000 A GAGNER
 2 MARATHONS DE \$500

2e MARATHON — CARRE ROUGE

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Samedi le 2 novembre 1985:
 O-68

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Lundi, le 4 novembre 1985:
 G-46

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Mardi, le 5 novembre 1985:
 G-49

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune

Courrier de deuxième classe
 Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Revue, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
 Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

La fabrication débute ce matin à Sherbrooke

Premières vidéocassettes canadiennes

par Stéphane Lavallée

SHERBROOKE — C'est à Sherbrooke, ce matin même, dans un local du 1073 de la rue St-Esprit, que débute la fabrication des premières vidéocassettes canadiennes. Mieux encore, ce seront les premières vidéocassettes aux boîtiers de couleurs confectionnées en Amérique qui sortiront, au rythme de 50,000 exemplaires par mois, des locaux de Vidéolux Canada inc.

Filiale de Johnson TVI, une entreprise établie en France depuis quatre ans, Vidéolux Canada inc. vient de réaliser un investissement d'un peu plus d'un million \$ à Sherbrooke afin de percer le marché grandissant des vidéocassettes, tant au Canada qu'aux États-Unis. Approchée par le gouvernement canadien afin de s'établir de ce côté-ci de l'Atlantique, Vidéolux bénéficie de subventions totalisant près de 400,000 \$, dont 125,000 accordées par la Société de développement industrielle du Québec. Ottawa consent pour sa part une aide financière de quelque 257,600 \$.

En France, la compagnie a fait un malheur avec ses vidéocassettes de couleurs qui rendent bien pénibles le piratage. Suffisait d'y penser, dira-t-on, mais Johnson TVI et sa filiale canadienne forment pour l'instant la seule entreprise dans le monde, à la connaissance des propriétaires tout au moins, à envahir le marché de la vidéo avec des produits qui ne manquent pas plus d'originalité que d'esthétique.

Look particulier

Parce que leurs boîtiers ne sont pas bêtement noirs, comme toutes les compagnies existantes les offrent, les vidéocassettes de la compagnie Vidéolux devraient mettre un terme aux copies frauduleuses, notamment pour les films populaires distribués dans les clubs vidéo qui poussent, ici et là, aux coins des rues. Bientôt, les cassettes des



Jean-Michel Ouzan

principaux éditeurs canadiens présenteront un look particulier qui, en plus d'être plaisant, révèle un aspect pratique non-négligeable.

Elles sont rouges avec une bande blanche, ou l'inverse; elles sont mauves, jaunes, bleues; peu importe, les vidéocassettes des maisons René Maio Vidéo, M.P.A., Boomerang, VidéoGram, Sovicom, Starvision, égareront toutes, d'ici peu, les tablettes des clubs.

"En plus d'être anti-piratage, les boîtiers de couleurs sont plus gais, plus jolis, moins austères", se félicite Jean-Michel Ouzan, le direc-

teur-général de Vidéolux Canada et fils du président de l'entreprise en France, Charley Ouzan.

Débarqué au Québec avec sa femme, il y a quatre mois, expressément pour lancer la filiale canadienne de Johnson TVI à Sherbrooke, Jean-Michel Ouzan estime que l'usine de fabrication estrienne est "l'une des plus belles au monde".

Portant sarreau, béret et gants blancs, les employés circulent d'ailleurs avec une attention distinguée dans la section de l'entreprise où on insère le ruban magnétique dans les boîtiers, à l'intérieur d'un local aseptisé à 98 p. cent, voire même un peu plus.

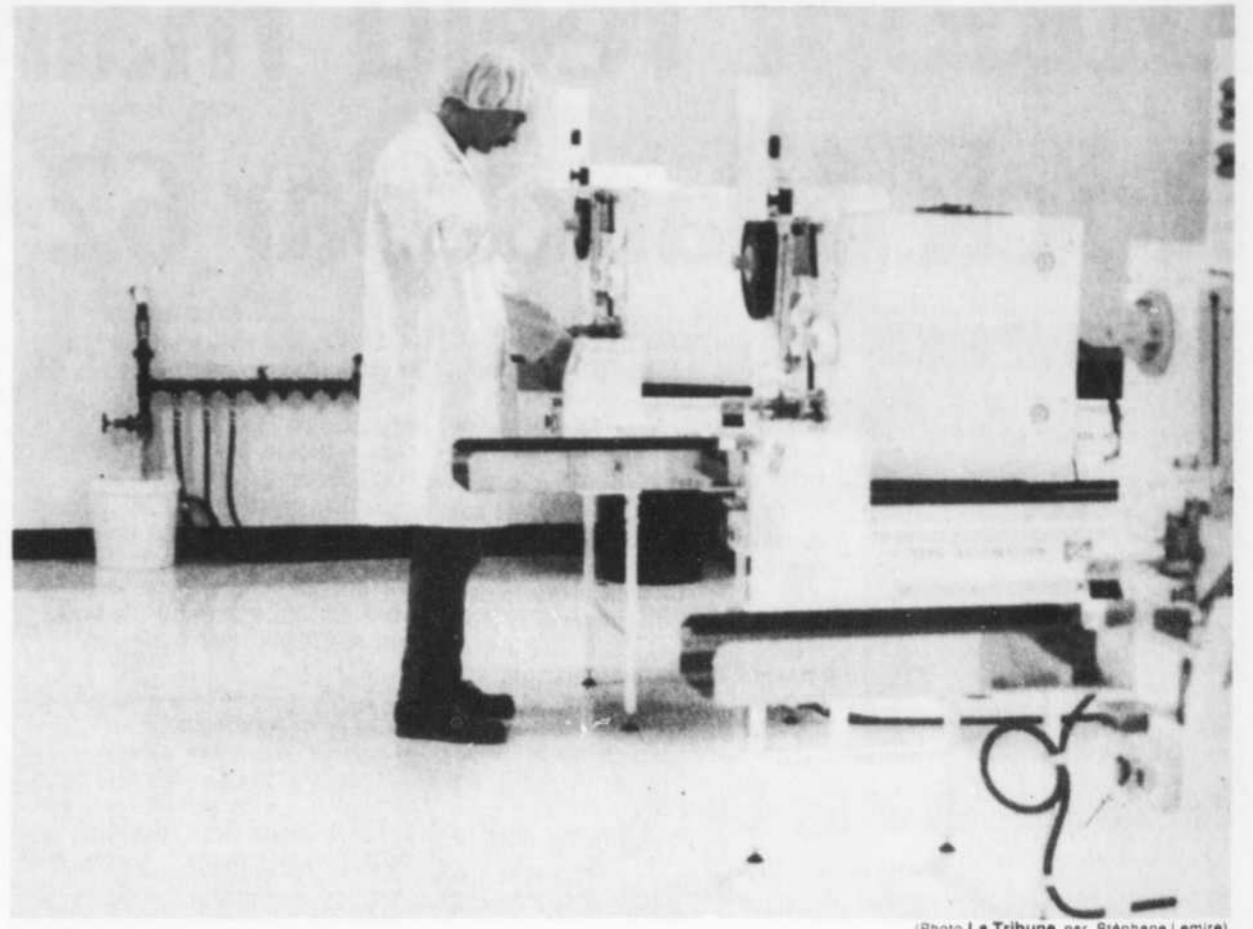
Pour de grands magasins?

En plus de conclure des contrats avec les maisons d'édition, Vidéolux Canada lancera ses produits sous la marque VCI, autant en format Beta que VHS, mais noirs ceux-là, et il n'est pas impossible qu'on fabrique des vidéocassettes qui porteraient l'étiquette de grands magasins de détail.

A Sherbrooke, si les affaires roulent comme on le prévoit et le souhaite, la production pourrait atteindre les 150,000 exemplaires par mois d'ici deux ans. "A ce stade-là, ce serait satisfaisant pour nous, signale Jean-Michel Ouzan, mais c'est une goutte d'eau dans le marché des vidéocassettes."

En 1985, disent les études, 13 millions de cassettes vidéo devraient être vendues au Canada et ce chiffre sera vraisemblablement multiplié par trois au cours des cinq prochaines années.

Chez Vidéolux, on se décerne le titre de "grands couturiers" dans le domaine, particulièrement, jure-t-on, parce que le ruban magnétique est d'excellente qualité. On l'achète d'une filiale québécoise mais



L'opération d'introduction du ruban magnétique dans les boîtiers de couleurs se déroule dans un local aseptisé.

il est fabriqué à l'extérieur du pays, tout comme les boîtiers sont importés pour le moment.

Aux yeux des entrepreneurs, la bonne réputation de Sherbrooke s'est présentée comme un élément

déterminant dans le choix de l'emplacement. "Entre Sherbrooke et nous, lance le directeur de Vidéolux, il y a eu tout de suite un très bon feeling. Parce que c'est plus qu'une ville et qu'on fait plus qu'une

cassette." Vidéolux Canada inc. emploie une dizaine de personnes au départ mais les effectifs devraient passer à 24 employés d'ici les deux prochaines années.

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Gaz pour l'édifice Continental Le conseil donne la permission d'ouvrir une tranchée dans Wellington

SHERBROOKE (FG) — Finalement, le conseil de ville a décidé d'accorder à Gaz Métropolitain le permis nécessaire pour enterrer la rue Wellington nord, afin d'y permettre le branchement avec l'édifice Continental.

"Bien sûr, on ne peut tout de même pas laisser un édifice sans chauffage. Mais encore une fois,



Léonard T. Laflamme

c'est la Ville qui va en subir l'odieuse. En tout cas, il faudra une assurance de façon à ce que l'ouverture dans la rue soit bien refermée", a dit le conseiller Léonard T. Laflamme

Le conseil avait été saisi lors de sa dernière réunion, il y a deux se-

maines, de la demande de l'administrateur de l'immeuble localisé à l'angle des rues King et Wellington pour un branchement avec la compagnie de gaz. Normalement, en vertu d'une résolution passée antérieurement, aucun permis d'ouverture de tranchées ne peut être accordée, là où une rue a été pavée depuis moins de deux ans, ce qui est le cas de la rue Wellington nord.

Un précédent créé

Mais le précédent venant d'être créé, les conseillers Françoise Dunn et Roméo Quintal ont demandé le même traitement pour des citoyens de leur secteur. "Si nous disons oui à l'un, nous devons dire oui pour les autres", a exprimé Françoise Dunn, tandis que Roméo Quintal a parlé d'un cas pathétique, chez son propre voisin.

Leur collègue Bernard Tanguay a cependant réagi vivement en soutenant qu'il faudrait être "très ferme avec des demandes du genre. Le cas du Continental n'est pas un précédent. Dans cet édifice, l'ancien système de chauffage a déjà été sorti et il n'y a plus de chauffage.

Ce n'est pas la même chose pour les autres", a-t-il lancé.

A tout événement, les élus ont convenu d'étudier cas par cas chaque demande pour un branchement avec le gaz naturel, pour ce qui est des rues dont le pavage a été refait depuis moins de deux ans.

Composition du Comité culturel rendue publique

SHERBROOKE (FG) — Le dernier né des comités à la Ville de Sherbrooke, le Comité culturel, vient officiellement de prendre son envol avec le dévoilement, hier, des personnes qui en feront partie.

Ainsi, outre la conseillère Françoise Dunn et Marc Latendresse, des Services récréatifs et communautaires, pour représenter la Ville, le comité comptera sept autres personnes, dont la présidente, Mme Lise Fontaine, qui agira également comme représentante des usagers.

La liste des autres membres et des secteurs représentés (entre parenthèses) est la suivante: Jeannine Blais (patrimoine), Gérald Caza (livre), Daniel Larkin (arts de la scène), Danielle Potvin (arts visuels), Richard Simoneau (fêtes populaires) et Colette Gagnon (ateliers). Ceux-ci étaient tous présents dans la salle des délibérations du conseil, hier soir.

Orléanais

Du même souffle, les élus ont officiellement approuvé les orientations et le plan d'action du Comité

culturel de Sherbrooke. Globalement, la présidente du nouveau groupe, Mme Fontaine, a expliqué que le comité a pour mandat d'émettre des avis et de faire des recommandations sur les divers volets de la politique de développement culturel et sur son rôle de partenaire du développement culturel. Aussi, il sera consulté et fera ses recommandations quant aux orientations budgétaires en matière culturelle et aux priorités d'intervention. Des groupes de travail sectoriels seront formés dans chacun des six secteurs et il est prévu annuellement une assemblée générale du milieu culturel pour évaluer la situation.

Des nuances ont cependant été apportées de la part des élus, au niveau de deux objectifs spécifiques faisant partie du plan d'action, soit en rapport avec le projet de la Bibliothèque municipale et pour l'engagement d'un animateur culturel à temps plein. Dans le premier cas, le maire Jean Paul Pelletier a indiqué que le dossier est l'étude, tandis que pour l'animateur culturel, il est déjà convenu d'engager un contractuel pour 1986, mais pas un employé permanent.

Les dirigeants des Verts réclament un terrain éclairé

par François Gougeon

SHERBROOKE — Les dirigeants du club de soccer Les Verts de Sherbrooke ont pris les grands moyens, hier, pour faire en sorte que leurs doléances soient prises en considération par les élus municipaux.

Ainsi, pour l'occasion, environ 10 membres de cette organisation, dont quelques joueurs tirés sur le volet, ont accompagné leur président, Serge Gingras, lors de la séance du conseil.

Sachant que les édiles travaillent actuellement à la rédaction du budget des immobilisations pour l'année 1986, le président du club a demandé que pour l'an prochain au moins un parc de la Ville soit éclairé de façon adéquate. En outre, il a dit espérer qu'un entretien valable des terrains déjà existants soit assuré, par exemple au niveau d'un meilleur égouttement à la suite de pluies.

"Depuis des années, plusieurs ont pensé que le soccer n'était qu'un sport de 'jour' et de fin de semaine, mais il faut se rendre à l'évidence qu'avec plus de 1,200 joueurs à Sherbrooke, nous nous devons de doter Sherbrooke d'un terrain éclairé", a émis M. Gingras, soutenant que pour les Services récréatifs et communautaires, il s'agit-là de "la priorité numéro 1 dans leurs recommandations pour le budget de 1986".

Tout en soulignant que depuis 10 ans le nombre de joueurs est stable à environ 1,200 à chaque année, M. Gingras a fait remarquer que le groupe qu'il préside

connaît d'ailleurs une bonne performance, surtout du côté des joueurs féminins, et qu'un appui supplémentaire de la Ville serait de nature à stimuler encore davantage les troupes.

Des conseillers comme André Côté, Roger Gingues et Alfred Demers n'ont pas hésité à apporter leur appui aux dirigeants du club de soccer. Roger Gingues a même signalé que le parc Marin, dans l'Ouest, possède les infrastructures de base pour y installer l'éclairage.

"Cela représenterait un coût banal que de terminer les travaux", a-t-il fait valoir, alors qu'Antonio Pinard a pour sa part insisté pour que les préposés des parcs prennent note des demandes du président du club soccer, pour ce qui est des améliorations de l'entretien des terrains servant à la pratique de ce sport.



Roger Gingues

Processus d'amendement au zonage

Feu vert à la Caisse Perpétuel-Secours

SHERBROOKE (FG) — Les élus ont donné hier leur aval à une recommandation des Services techniques concernant la demande d'amendement au zonage déposée par la Caisse populaire Perpétuel-Secours, pour l'agrandissement de son terrain de stationnement.

On se souviendra que l'histoire avait fait beaucoup de bruit à l'été, alors que les dirigeants de l'établissement financier avaient été blâmés pour avoir fait démolir sans permis une maison adjacente à la caisse, rue Prospect.

Or, voici que pour utiliser le terrain vacant en stationnement, la Caisse populaire vient de franchir une première étape, en obtenant le

feu vert de la division de l'urbanisme et du conseil municipal. Il faudra cependant que le citoyens de la zone concernée (zone D-6 couvrant une partie du Vieux-Nord) soient consultés et entrentent le tout. La séance à cet effet aura d'ailleurs lieu le 2 décembre, à 18 h 30, à l'Hôtel de ville, après quoi les autres procédures suivront: révision de la liste des personnes habiles à

voter, requête et demande de rérendum, s'il y a lieu.

Actuellement, en raison du caractère particulier du secteur, l'usage 'stationnement' est interdit et il faut obligatoirement modifier le zonage pour ce faire.

Cette fois-ci, le conseil a décidé d'y aller avec le zonage de type parcellaire, au lieu de permettre les stationnements publics à la grandeur de la zone D-6. Ce type de zonage est généralement illégal, sauf s'il est d'intérêt public. Dans le présent cas, l'agrandissement du

stationnement permettra de décongestionner l'intersection Prospect et Ontario aux heures de pointe.

La Caisse Perpétuel-Secours, qui ne possède que 20 cases de stationnement, désire en doubler le nombre en aménagement en conséquence le terrain adjacent. Le directeur, Michel Dutil, justifie la demande par le fait que le nombre de membres est passé depuis la construction de la caisse, en 1973, de 1,800 à 4,400 et que plusieurs d'entre eux utilisent un véhicule pour s'y rendre.

Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

SHERBROOKE — Les membres du conseil de ville de Sherbrooke, qui se réunissent hier soir en assemblée statutaire, devant une assistance rarement aussi nombreuse, soit près de 30 personnes (dont une dizaine du club de soccer Les Verts), en ont profité pour adresser des félicitations à Me Louis Lagasé pour sa nomination comme président de la Chambre de commerce du Québec.

— O —

Les conseillers Bernard Tanguay et Jean Perrault ont fait part de leur dissidence au sujet de la signature de la convention entre la Ville de Sherbrooke et le Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS)... pour l'exposition centenaire qui a déjà eu lieu. Le fait est qu'un protocole avait été complété le 5 août, mais les administrateurs de CERAS n'ont pas voulu le signer, avant d'y apporter des modifications très mineures.

L'exposition s'est tout de même déroulé en fonction de l'aide financière prévue par la Ville, soit 50,000 \$,

mais les conseillers Tanguay et Perrault ont fait part de leur désaccord au niveau du principe, pour ce qui est de signer une convention avec un organisme, après l'événement.

— O —

Une décision du conseil de prêter 2,500 \$ au club nautique de Sherbrooke qui sera remboursé en quatre ans, par l'achat de neuf bateaux, a été mise en doute par le conseiller Jean Perrault. "C'est la deuxième fois que nous acceptons une telle demande, la première avec l'Académie musicale. C'est bien beau d'avoir en garantie des bateaux, des appareils de musique, mais il ne nous sera plus possible dans l'avenir de refuser de telles demandes. Et je ne pense pas que ce soit le rôle de la Ville", a-t-il exprimé.

— O —

Le rapport annuel de la Société protectrice des animaux de l'Estie remis hier aux membres du conseil, pour la période se terminant le 30 septembre dernier, démontre que cet organisme a recueilli 992

chiens, 2,999 chats et 285 animaux divers, dont principalement des pigeons. Le directeur général Bruno Felteau, fait en outre remarquer que des patrouilles ont été effectuées par la SPA dans les différentes rues de la ville, permettant ainsi de diminuer le nombre d'animaux errant à pratiquement zéro.

— O —

En raison d'une ambiguïté quant au nombre d'élèves traversant l'intersection Denault et Dieppe, pour se rendre à l'école Notre-Dame du Rosaire, les responsables du génie routier rencontreront les dirigeants du comité d'école. Selon les premiers, on retrouverait huit enfants et selon les seconds, 28. Or, c'est en jugeant que le nombre de 8 jeunes est insuffisant que le conseil de ville a de nouveau, cette année, décidé de ne pas affecter de brigadier scolaire à cet endroit.

— O —

Une requête des résidents du secteur Quatre-Pins, à l'effet d'installer un feu vert clignotant à l'intersection des rues Quatre-Pins et King ouest (pour faciliter le tournage à gauche en direction ouest) et un panneau au parc Hertel, a été prise en considération. Elle devrait être acceptée s'il en est ainsi à la

suite de l'étude du budget des immobilisations pour 1986.

— O —

Le seul soumissionnaire pour le déneigement des édifices et parcs municipaux, André Bernier, a accepté de réviser à la baisse le montant présenté. Ainsi, alors que la soumission était de 41,700 \$, contre un montant réel de 36,300 \$ à l'hiver 1984-85, des négociations ont permis d'en fixer le prix à 38,400 \$. Qui plus est, M. Bernier s'est engagé à charger le même prix pour la saison 1986-87. Le conseiller Robert Dandurand n'a pu s'empêcher de demander si l'entrepreneur en profiterait pour déneiger quelques trottoirs.

— O —

Une convention est intervenue entre le ministère des Affaires culturelles et la Ville de Sherbrooke en vue de permettre à la municipalité de se donner un plan d'équipements culturels en formation, production et diffusion dans les secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels et des lettres. Le gouvernement contribuera pour 15,000 \$ et la Ville de Sherbrooke pour 7,500 \$. Il a été convenu que ce dossier sera mené par le biais du Comité culturel.

Élections municipales '85

Dupont réélu maire de Rock Island par 62 voix



Jean-Louis Dupont

par Yvon Rousseau
ROCK ISLAND — Le maire sortant de charge de Rock Island, M. Jean-Louis Dupont, a été réélu, hier, par un autre mandat de quatre ans.

Avec 280 voix, il a défait son adversaire M. Gérard Vaillancourt, qui a recueilli 218 votes.

Le maire Dupont a été le seul des sortant de charge à être réélu. En effet, tous les autres conseillers municipaux, qui sollicitaient un nouveau mandat, ont été battus par leurs adversaires. Au siège numéro 3, M. Paul Durocher a recueilli 205 votes contre 271 pour son opposant, Mme Jeannine Martin-Roberge.

Au siège 4, M. Philippe Dutil a vaincu avec une mince marge le conseiller municipal sortant, M. Joseph Gaboriault. L'élection a donné 245 voix à M. Gaboriault et 250 à M. Dutil.

Enfin, au siège 1, M. Albert Simoneau a remporté une brillante victoire sur le conseiller sortant de charge, M. Marcel Lussier, qui a mérité 164 votes, contre 314 pour son opposant.

Chaude lutte

"Ce fut une chaude lutte, très honnête", a commenté M. Dupont, lorsque les résultats du vote furent connus. "Les parti-

cipants ont travaillé très fort", a-t-il dit.

"Il est évident, de poursuivre le maire Dupont, que maintenant que l'élection est terminée, il nous faudra travailler ensemble pour le bien commun de la ville de Rock Island".

"Les élections sont chose du passé et maintenant, a-t-il ajouté, il nous faudra nous pencher sur les différents dossiers de la municipalité et les acheminer à bonne fin".

"La population a donné son verdict, en se prévalant de son droit de vote, dans une proportion de 70 pour cent", de conclure M. Dupont.



Le secrétaire-trésorier Jules Gervais a dévoilé les résultats des élections municipales à Lennoxville en présence de l'ancien maire Cecil W. Dougherty, à l'arrière.

Battu à la mairie de Lennoxville Je viens de remporter une grande victoire

— Léo-Paul Valcourt

LENNOXVILLE (MM) — Fait paradoxal, le candidat défait à la mairie de Lennoxville, M. Léo-Paul Valcourt, paraissait aussi heureux sinon plus de l'issue du scrutin général que le nouveau maire Duncan F. Bruce.

"Je viens de remporter une grande victoire", s'est d'abord exclamé M. Valcourt devant les représentants de la presse régionale. Pour Léo-Paul Valcourt, le fait d'avoir obtenu, selon lui, 31 pour cent du suffrage exprimé constitue une nette amélioration sur sa performance aux élections de 1981.

"Aux dernières élections, je n'avais obtenu que trois pour cent du vote. Aujourd'hui, j'en ai 31 pour cent et il ne me reste plus que 19 pour cent du scrutin à aller chercher pour remporter la victoire lors des prochaines élections à la mairie", de dire M. Valcourt.

Même s'il accorde la victoire à Duncan F. Bruce, le candidat défait entend assister à toutes les réunions du nouveau conseil municipal. Plus que jamais, Léo-Paul Valcourt sera présent à l'Hôtel de Ville de Lennoxville.

"Je recommence en neuf. Je vais travailler encore plus fort que dans le passé et je serai constamment aux aguets. D'ailleurs, je considère que M. Bruce n'est en fait que l'ombre de l'ancien maire Dougherty et je vais le prouver", de poursuivre le candidat, qui encaisse ainsi une nouvelle défaite.

M. Valcourt ne s'est pas montré particulièrement tendre à l'endroit des électeurs de même qu'à l'endroit des membres du conseil.

"Les gens commencent à se réveiller, mais il y en a encore beaucoup qui dorment. Au moins, il y en a 31 pour cent qui sont réveillés. Et si le nouveau maire garde la même équipe au conseil, il va s'endormir à son tour", d'ajouter M. Valcourt.

Le fait d'avoir obtenu 329 votes contre 1,006 pour le nouveau maire Bruce n'a pas semblé décevoir M. Valcourt. Même s'il s'attendait à obtenir 42 pour cent du suffrage exprimé, le candidat défait se dit prêt



Léo-Paul Valcourt

à assurer l'opposition au conseil de ville.

Tout en remerciant les gens qui l'ont appuyé, M. Valcourt a indiqué qu'il suivra avec assiduité toutes les délibérations du conseil municipal.

"Oui, je vais les suivre comme un chat suit une souris. Moi, je ne serai jamais un yes man."

Conseillers

Deux nouvelles figures font par ailleurs leur entrée à l'Hôtel de Ville de Lennoxville.

Il s'agit de M. Clément P. Mallalieu au siège 1 et de M. Roger Lacasse au siège 4.

M. Mallalieu a défait son adversaire William A. Lyon en obtenant 1,013 votes, contre seulement 313 pour M. Lyon.

Au siège 4, la lutte a été plus corsée alors que le nouveau conseiller Roger Lacasse a défait son adversaire Edward A. Henson par une majorité de 427 voix. Le nouveau conseiller a reçu l'appui de 870 électeurs, tandis que M. Henson a obtenu 443 votes.

Résultats du scrutin

SHERBROOKE (YR) — Si le vote, en marge des élections municipales, se tenait dimanche, dans la plupart des municipalités de notre région, ce n'était pas le cas dans les municipalités de Bishopton, Bolton-Est, Canton de Potton, Canton de Shipton, Rock Island et Lennoxville.

En effet, les citoyens et citoyennes de ces municipalités devaient se rendre aux urnes hier.

Bolton Est: M. Warren Paige a défait M. Grégoire Gauvin, sortant de charge, par 156 voix à 123, au siège numéro 3. M. John Lerner, 187 voix, sortant de charge, a défait M. Elgar Gayler, 100 votes, au siège numéro 4. Enfin, au siège 6, M. Eugène Côté, sortant de charge, a mérité 149 votes, contre 132 pour son adversaire, M. William Hopps.

Bishopton: M. Gordon Mcauley, 201 votes, a été réélu maire de Bishopton, en remportant la vic-

toire contre M. Marc Latulippe, qui a recueilli 96 scrutins.

Canton de Shipton: M. Marcel Grenier a été élu à la mairie du Canton de Shipton, en recueillant 517 votes, contre 415 pour son adversaire, M. Bertrand Boudreau. M. Lionel Plourde a été élu au siège 1, avec 558 votes, contre 324 pour son opposant, M. Gaétan Gendron. M. Laurent Roy, avec 597 votes, a été réélu au siège 5, en battant M. Claude Bissonnette, 302 voix. Enfin, avec 600 votes, M. Normand Bourgeois a été élu. Il a défait M. Léandre Lemay, 300 votes.

Par ailleurs, voici les résultats d'élections tenues dans des municipalités dimanche:

Bonsecours: M. Gérard David, maire sortant de charge, a été réélu avec 206 votes, par rapport à 179 pour son adversaire, M. Paul-Edouard Cormier. M. Charles Fontaine a défait M. Fernand Bouthilllette, sortant de charge au siège numéro 2, avec une majorité de 35 votes, soit 211 par rapport à 176. Enfin, M. Normand Jo-

doin, sortant de charge au siège numéro 5, a été réélu, avec 207 votes, par rapport à 181 pour son adversaire, M. Jean-Guy Brien.

Brompton Gore: M. Robert Thibault, sortant de charge au siège numéro 1, a été réélu avec 227 voix, contre 72 pour son adversaire, M. Claude Fontaine.

Bury: M. Pierre Mailhot a été réélu au siège 2, avec une majorité de 349 voix sur M. Orville Anderson. Au siège 1, Mme Rose-Marie Rowe a été élue, avec une majorité de 181 voix sur M. Arthur Cumming.

Canton de Brompton: M. Gilles L. Lemay, sortant de charge au siège 2, a été réélu sans opposition, à la suite du retrait de M. Germain Parenteau, qui s'était porté candidat.

Lambton: le maire sortant de charge, M. Emile Ducharme a été défait, avec 413 votes, comparativement à 572 pour son adversaire, M. Dominique Champagne.

St-Augustin de Woburn: M. Nil Dumont a été élu maire avec 237 votes, défaisant ainsi le maire sortant de charge, M. Jean-Paul Bédard, 214 votes.

St-Georges de Windsor Canton: au siège 3, M. Jacques Laroche a été élu avec 141 votes, contre 101 pour son adversaire, M. Léandre Perreault, sortant de charge.

St-Joseph de Ham-Sud: Mme Jeannine Rosby, sortant de charge au siège 5, a été élue avec 100 votes au siège 3, contre 80 pour son adversaire, M. Léonard Desrochers, sortant de charge à ce poste. Deux nouveaux-venus se faisaient la lutte au siège 5, et Mme Paulette Lizotte a été élue avec 97 voix, contre 84 pour son adversaire, M. Richard Lalapine.

St-Catherine de Hatley: M. Ivan Boisvert a été élu au siège 1, avec 402 votes, contre 143 pour son adversaire, M. Marius Cloutier.

St-Mathieu de Dixville: M. Marcelin Lavoie, sortant de charge, a été réélu maire avec 154 voix, contre 59 pour son adversaire, M. Fernand Nadeau. Au siège 1, M. Richard Couture, un nouveau-venu, a été élu avec 118 voix, contre 91 pour son adversaire, M. Réal Bourgoin. Enfin, au siège 3, M. Richard McDuff, sortant de charge, a été réélu avec 143 votes, contre 66 pour M. Yves Cloutier, son adversaire.

Canton de Brompton: M. Eugène Naylor a été élu maire, avec 253 voix, contre son seul rival, M. Jean-Noël Veilleux, un ancien conseiller, qui a recueilli 194 votes.

Campagne de financement

La Fondation des maladies du coeur compte amasser 100,000 \$

SHERBROOKE (sl) — Les membres du chapitre estrien de la Fondation du Québec des maladies du coeur se fixent l'objectif de recueillir 100,000 \$ lors de leur campagne de financement 1985-86 qui sera ponctuée d'un souper-bénéfice, à Sherbrooke, le 20 novembre prochain, et d'une cueillette de porte en porte, en février prochain.

C'est une greffée du coeur de Sherbrooke, Claire Sansoucy-Noël, qui agira comme présidente d'honneur de la levée de fonds.

Au souper-bénéfice, le docteur Guy Proulx,

du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, entretiendra l'auditoire en dégageant les facteurs de risque dans le domaine des maladies cardiaques, cause de 47 pour cent des décès au pays.

L'an dernier, la Fondation des maladies du coeur en Estrie avait pu amasser quelque 92,000 \$ mais ce sont pas moins de 302,000 \$ qui devaient être versés au CHUS afin de contribuer à la recherche.

"Notre région, précise Michel Cousineau, président du chapitre sherbrookoise de l'organisme, est largement bénéficiaire de la fondation. Nous recevons

de l'argent provenant des autres régions."

Preuve vivante des progrès médicaux pour le traitement des maladies cardiaques, la présidente d'honneur, Claire Sansoucy-Noël, a subi une transplantation cardiaque le 26 octobre 1983 à l'Institut de cardiologie de Montréal. Jusqu'à tout récemment, elle était la seule Sherbrookoise à vivre avec un coeur qui n'est pas le sien. Il y a un mois, un homme, également citoyen de Sherbrooke, devait aussi subir une greffe.

"En plus des nombreuses interventions chirurgicales pratiquées régulièrement, que ce soient les greffes, les pontages ou autres, tous les progrès réalisés au niveau des traitements, de l'amélioration de la qualité de vie et des nouveaux médicaments sont les fruits de la grande générosité de tous ceux et celles qui soutiennent

financièrement les travaux des chercheurs", estime Claire Sansoucy-Noël.

Or, dira aussi la présidente d'honneur, beaucoup reste à accomplir et "nous devons nous faire un devoir d'appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans ses projets futurs".

Actuellement, Claire Sansoucy-Noël doit effectuer une visite mensuelle dans un hôpital montréalais afin de se soumettre aux tests médicaux. Et, dit-elle, malgré les sous et la recherche, la présence à Sherbrooke des équipements appropriés pour le traitement post-opératoire n'est pas pour demain. "La population n'est pas assez nombreuse", explique-t-elle.

Par ailleurs, mercredi prochain, le 13 novembre, une clinique de dépistage d'hypertension se déroulera dans le grand hall du



Claire Sansoucy-Noël et Michel Cousineau

Les manoeuvres veulent protéger leur gagne-pain

SHERBROOKE — "Les manoeuvres oeuvrant dans l'industrie de la construction ne veulent pas exécuter les travaux normalement exécutés par les travailleurs de métiers, mais nous voulons nous assurer que notre travail ne sera pas fait par tout le monde, ce qui signifierait la disparition de notre métier", a déclaré Régnald Roussel, porte-parole des Manoeuvres inter-provinciales, un syndicat affilié à la FTQ.

Selon lui, l'Office de la construction du Québec (OCQ) émettait depuis quelques mois des cartes de manoeuvres à l'intention des ap-

prentis de métiers ayant 2,000 heures de travail à leur crédit.

Or, à la suite de représentations des Manoeuvres inter-provinciales, a précisé M. Roussel, l'OCQ a mis fin à cette pratique, mais certains entrepreneurs de la région continuent d'accorder du travail de manoeuvre à des apprentis.

"Ca se passe surtout sur des petits chantiers", a dit Régnald Roussel.

Il a expliqué également que les pressions exercées par son syndicat visaient "à protéger les emplois des manoeuvres".

Séance d'information sur le nouveau rôle d'évaluation à Coaticook

COATICOOK (JB) — Une séance d'information se tiendra ce soir à l'Hôtel de Ville de Coaticook afin d'éclaircir les effets du nouveau rôle d'évaluation sur les comptes de taxes foncières payables par les contribuables.

Lors de cette réunion, qui débutera à 19h30, on expliquera la nature du mandat accordé par la Ville à la firme d'évaluation Claude Dion. De même, on informera les propriétaires présents de leurs nouvelles évaluations assujetties aux taxes foncières. Beaucoup de gens craignent de fortes augmentations puisqu'en moyenne, les propriétés ont été majorées de 17 pour cent.

Quatre évaluateurs seront présents lors de cette séance d'information. Les contribuables pourront consulter leur dossier sur place et poser toutes les questions qu'ils jugeront appropriées. "Une augmentation de 17 pour cent sur l'évaluation d'une propriété ne signifie pas que le compte de taxes correspondant aura été majoré du même taux", a précisé M. Roger Garceau, trésorier de la municipalité.

Pour le maire André Langevin, "il ne faut pas que l'évaluation des propriétés devienne une façon cachée d'augmenter le fardeau fiscal du contribuable. Il devrait y avoir un réajustement des taux applicables de façon à conserver sensiblement le même montant à payer par les propriétaires".

SPECIAUX D'AUTOMNE

TAPIS
Finl velours
4 couleurs pastel.

1395

V.C.

PAPIERS PEINTS

40%

DE RABAIS

sur notre stock en magasin

- CERAMIQUE
- TAPISSERIE
- TUILE • PRELART
- STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX



Réjean Préfontaine

les tapis coaticook inc.

155, CHILD, COATICOOK 849-7808
(ANCIENNEMENT LABEL & FILS)

LIVRAISON GRATUITE

Service de pose par des experts.



René Blais



L'AVANTAGE DE LA QUALITÉ ET DES VALEURS SÛRES

Plus

UNE REMISE EN ARGENT DE

5000 \$

DE FORD SUR LES

ESCORT · LYNX · TEMPO · TOPAZ · MUSTANG · CAPRI

La remise de 500 \$ en argent de Ford est offerte sur les modèles Escort, Lynx, Tempo, Topaz, Mustang et Capri 1985 - 1986 en stock, vendus et livrés à des particuliers. Tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants: mais faites vite, cette offre est d'une durée limitée.

Plus

des aubaines additionnelles sur les "ensembles valeurs plus:"



LA FORD ESCORT 1986

La voiture la plus populaire du monde.

Économisez **632 \$**



LA FORD TEMPO 1986

La voiture la plus populaire du pays.

Économisez **981 \$**



LA FORD MUSTANG 1986

La voiture sportive la plus populaire du pays!

Économisez **972 \$**



LE RANGER 1986

Le camion compact le plus populaire du pays!

Économisez jusqu'à **1468 \$**



LA MERCURY CAPRI 1986

Fougueuse et drôlement excitante!

Économisez **936 \$**



LA MERCURY LYNX 1986

Polyvalente, pratique et économique!

Économisez **632 \$**



LA MERCURY TOPAZ 1986

La reine des compactes à traction avant!

Économisez **981 \$**



LE BRONCO II 1986

Le véhicule utilitaire le plus populaire du pays!

Économisez **952 \$**



La qualité, chez Ford, passe avant tout.



Les économies susmentionnées sont déterminées à partir du prix de vente suggéré par le fabricant à l'achat de l'ensemble valeurs plus sur certains modèles de voitures et de Bronco II, ainsi qu'à l'achat des groupes-options "Grosses corvées" et Explorer sur certains modèles Ranger. L'ensemble valeurs plus "Climatiseur" sur la Tempo et la Topaz ne comprend pas la taxe fédérale d'accise. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer de véhicules spécialement équipés pour livraison immédiate. Tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

Chasseur retrouvé sans vie

par Yvon Rousseau
LAC-DROLET — Un jeune homme de 25 ans, parti à la chasse, dans la journée de dimanche, puis porté disparu, en soirée, le même jour, a été retrouvé sans vie, hier matin.

La victime est M. Pierre Roy, 25 ans, de la route rurale numéro 2, à Lac-Drolet, qui avait été atteint par une décharge de fusil de calibre .12, au bras droit et au corps.
 L'agent René Côté, responsable des relations avec la presse, à la division de l'Estrée de la Sûreté du Québec, a déclaré qu'il semble bien que l'homme se soit tiré accidentel-

ment, lorsque son arme s'est accrochée dans une branche d'arbre. Le corps a été trouvé à environ 2.000 pieds d'une route secondaire, dans la forêt qui sépare Lac-Drolet de St-Ludger. C'est un ami de la victime, venu se joindre à des équipes de chercheurs volontaires, mises sur pied par le détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec, qui a fait la macabre découverte, vers 7 h. 15, hier matin.
 Selon une des hypothèses émises par la Sûreté du Québec, le coup est parti accidentellement, blessant grièvement la victime, qui n'a pu trouver la force de se rendre jusqu'à la route, pour obtenir du secours. La victime est morte au bout de son sang.
 Pierre Roy avait quitté son domicile dans la journée de dimanche, armé de son fusil de calibre .12, pour aller chasser le petit gibier et étendre des collets. La disparition du jeune homme a été signalée aux agents de la SQ du détachement de Lac-Mégantic, en soirée, par ses parents, inquiets de ne pas le voir revenir de son excursion de chasse.

A bout portant, une décharge de calibre .12 laisse une plaie géante. L'enquête se poursuivait hier, afin de déterminer les circonstances exactes de la mort du jeune homme, qui a été découvert seulement quelques minutes après l'entrée dans le bois des équipes de recherche.

Après le Motel Colibri L'incendie au centre-ville de Victoriaville aussi d'origine criminelle

par Maurice Cloutier
VICTORIANVILLE — Tout comme au Motel Colibri, le feu qui a été très lourdement endommagé une bâtisse commerciale au centre-ville de Victoriaville, vendredi soir dernier, est d'origine criminelle.
 Il s'agit là de la seule information divulguée, hier, par le responsable des communications au bureau régional de la Sûreté du Québec, au Cap-de-la-Madeleine, M. Robert Poeti.

Il s'est fait très discret sur la possibilité qu'un pyromane oeuvre présentement dans la région de Victoriaville. Cependant, le directeur du Service de protection contre les incendies de Victoriaville, M. Normand Arsenault, a admis que cette possibilité est étudiée très sérieusement.

été découvert par des concierges qui ont aperçu de la fumée sortant des prises électriques. M. Paris souhaite rénover ou reconstruire l'édifice le plus tôt possible.

L'hypothèse d'un incendie criminel est aussi celle qui semble la plus probable pour expliquer le feu de 100 000 \$ dans les feux au Colibri, à Arthabaska, le 24 septembre, ceux de 300 000 \$ dans un entrepôt de matériaux de construction de la firme J.E.C. Giroux de Victoriaville et de 20 000 \$ dans un chalet à St-Christophe, le 12 octobre et celui qui a rasé une grange et une maison à St-Albert le 28 octobre, causant alors des pertes estimées à 100 000 \$.

Tous les incendies sont survenus la fin de semaine, à l'exception de celui à St-Albert.

Domages importants

En fin de semaine, l'incendie a causé des dommages importants à l'édifice de M. J. Rolland Paris, un courtier d'immeuble de Victoriaville, ainsi qu'à quatre commerces et trois bureaux d'affaires.

Le feu a pris naissance à l'intérieur du commerce Polyson. Il a

Record

M. Arsenault a également mentionné que les pertes de plus de 3 000 000 \$ dans les feux au Colibri, à la bâtisse de M. Paris et à l'entrepôt de matériaux de construction, font que 1985 sera malheureusement une année record au chapitre des pertes causées par le feu.

Projet d'expansion de 1 million \$ et 26 nouveaux emplois



DRUMMONDVILLE (GP) — La compagnie Générale Manufacturière de la rue Cherrier vient d'entreprendre un projet d'expansion de l'ordre d'un million \$, qui amènera la création de 26 nouveaux emplois.

En conférence de nouvelle hier, M. Gilbert Guérette, a en effet expliqué que son entreprise, spécialisée dans la fabrication de machines-outils pour le bois depuis 1945, acquerra, d'ici trois ans des machines sophistiquées à contrôle numérique importées du Japon. Une de ces machines était d'ailleurs en fonction hier et explication de son fonctionnement a été faite auprès des personnalités présentes. De plus, la compagnie agrandira son édifice pour fournir l'espace suffisant au personnel et aux machines, qui seront nécessaires à l'accroissement du volume de production, comme le prévoit le président Guérette.

Le député fédéral de Drummond, M. Jean-Guy Guilbault, a annoncé au nom du ministre Sinclair Stevens, une subvention de 249.250 \$ à la réalisation de ce projet, en précisant que la somme émane de l'Office pour un renouveau industriel (OCRI).

Le maire heureux

Quant au maire Serge Ménard, il s'est dit heureux du dynamisme de la famille Guérette qui améliore toujours l'entreprise familiale fondée il y a plus de 40 ans. Il a de plus félicité le député Guilbault de son implication dans le dossier, disant de lui "qu'il est le meilleur défenseur possible de la population de Drummond auprès du gouvernement fédéral."

Une partie des investissements annoncés hier iront à la compagnie-soeur de la Compagnie générale manufacturière, plus précisément à l'usine de Fabrimet, spécialisée dans la fabrication de pylônes de transmission d'électricité.

M. Gilles Guérette de la compagnie générale manufacturière de Drummondville, a expliqué hier au député Jean-Guy Guilbault, au maire Serge Ménard et aux personnalités présentes, le fonctionnement d'un nouvel appareil sophisti-

qué pour la fabrication de pièces de machines-outils: il s'agit d'une machine japonaise à contrôle numérique dont l'acquisition a été rendue possible grâce à une subvention du gouvernement canadien.

(Photo La Tribune par Gerald Prince)

Place Drummond: un projet d'expansion de 2 à 3 millions \$

par Richard Jean
DRUMMONDVILLE — Le centre-d'achats Place Drummond pourrait prochainement subir d'importantes transformations.

Un vaste projet d'agrandissement est en effet à l'étude et les quelques brèves informations recueillies hier par La Tribune par-

lent d'une expansion de deux à trois millions \$.

M. Hy Adesky, qui dirige les Gestions Drummond, une compagnie implantée à Montréal, a effectivement été avare de commentaires quand il a été questionné sur le sujet.

Il a tout simplement confirmé la nouvelle, ajoutant ne pas vouloir en

dire davantage pour ne pas nuire aux négociations présentement en cours. "avec la Ville de Drummondville," a-t-il tout au moins échappé.

Pressé de questions, M.Hadesky s'est refusé à toute autre information, concluant l'entretien en précisant que ce projet demeure confidentiel pour l'instant.

Coup d'oeil... ...sur l'Amiante, le Centre du Québec, les Bois-Francs



Livre-revue AVEC

Le livre-revue AVEC, d'un concept fort original, vient d'être lancé à travers le Québec et en France avec l'objectif de passer au crible les jeux et les enjeux de la société actuelle. Les Editions NHP se chargent de la mise en circulation de 5 000 exemplaires. Cette société est installée à Chesterville, dans les Bois-Francs, depuis 1978. Serge Tardif et Hélène Ruel font partie de l'équipe de production d'AVEC.

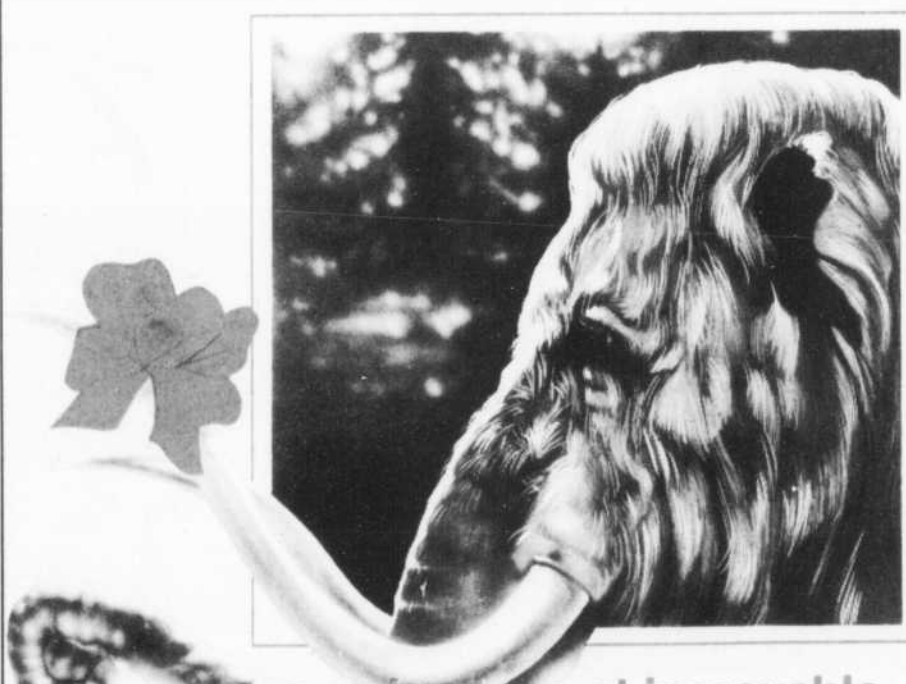


Programme Interculture

Le maire Serge Ménard de Drummondville recevait un groupe de familles d'accueil et de participants au programme Interculture Canada. Parmi ceux-ci, se trouvent Nicole et Gaëtan Mercure, Viviane Lynburner, Pierrette et Clau-

de Cardinal, Francine et Claude Boisvert, Jeanne-Mance Paul, John Harris, Heather Goodspeed, Valentina Da Tos, Geneve Dyringer et Cho Lai Shun.

Le mammoth à ruban



...aussi unique et incroyable que notre offre de vous faire gagner 1 000\$!

Pourquoi le mammoth?

Premièrement, à cause de ses défenses: la nouvelle assurance Vie sans pareille (V.S.P.) des Coopérants offre aussi une excellente protection...contre les surprises de la vie.

Deuxièmement, parce qu'avec des primes aussi modiques et une aussi bonne protection, la nouvelle V.S.P. est une assurance unique. Comme le mammoth à ruban.

De plus, en contractant une assurance V.S.P. des Coopérants, vous avez droit à un rabais

sur les assurances habitation ou automobile des Coopérants pendant 5 ans, si votre police V.S.P. reste en vigueur durant toute cette période.

Pourquoi le ruban...?

À cause du cadeau! En nous retournant le coupon ci-joint dûment rempli, vous courez la chance de gagner l'un des 10 certificats de placement garanti de 1 000\$ offerts par la Compagnie de fiducie Guardian.

Informez-vous de notre spécimen rare!

J'aimerais en savoir plus long sur le mammoth à ruban. Je cours la chance de gagner un certificat de placement garanti de 1 000\$! (sans aucune obligation de ma part)

Nom _____ No tél. domicile _____

Adresse _____ No tél. bureau _____

Ville _____ Code postal _____

Coopérants Guardian

Assurances et services financiers

Retourner à: Les Coopérants Société mutuelle d'assurance-vie 333, rue Saint-Antoine est Montréal (Québec) H2X 1R9

Les règlements de participation sont disponibles chez les Coopérants

Hausse de la taxe scolaire dans l'Amiante

par Pierre Sévigny
BLACK-LAKE - Les contribuables des territoires des commissions scolaires intégrées Black-Lake-Disraëli et Thetford-Mines subiront une augmentation de la taxe scolaire pour l'année d'imposition 1985-86 et ce, en raison de l'important déficit encouru par la Commission scolaire régionale de l'Amiante, lors de son dernier exercice financier terminé le 30 juin 1985.

C'est ce qu'ont dévoilé les dirigeants de la CSBL-D, responsables de la liquidation des actifs de la CSRA dans le cadre du processus d'intégration du niveau secondaire au sein des deux commissions scolaires locales. Les informations ont été fournies par le président Raymond Lemieux, le directeur général Uriel Rouleau et le directeur administratif de la CSBL-D, Gilles Laplante.

Après avoir présenté un surplus de l'ordre de 20,000 \$ en 1983-84, la CSRA affiche un excédent des dépenses de plus de 1,1 million \$ pour la dernière année académique. Ce

déficit serait en grande partie attribuable aux nombreux dossiers d'immobilisations qui ont nécessité d'importants déboursés, non prévus dans le cadre des opérations budgétaires régulières. Que ce soit pour l'acquisition du Pavillon des Métiers au Centre municipal et industriel de Thetford-Mines ou pour la réparation majeure des toitures des écoles polyvalentes de Disraëli et de Thetford-Mines, le ministère de l'Éducation du Québec a contraint la CSRA à déboursier d'importants montants à même ses opérations.

Echelonner le paiement

Les dirigeants scolaires de la région entendent effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'échelonner le paiement de ce déficit sur une certaine période. Ainsi, pour la présente année 1985-86, les dirigeants de la CSBL-D ont prévu une diminution du déficit de la CSRA de l'ordre de 350,000 \$. Ce déficit est partagé

dans des proportions de 65 et 35 pour cent entre la CSTM et la CSBL-D.

Ainsi, la part de Black-Lake-Disraëli serait de 122,500 \$ cette année, nécessitant une imposition de 0,04 \$ du 100 \$ d'évaluation et ce, en vertu de l'évaluation foncière totale de près de 300 millions \$.

Taxe

A cet impôt spécial de 0,04 \$, il faut rajouter une taxe de 0,18 \$ qui servira à défrayer les dépenses inadmissibles de l'année 1985-86 qui se situent à 535,123 \$. Le contribuable du territoire de la CSBL-D sera donc imposé sur un taux de 0,22 \$ du 100 \$ d'évaluation.

En 1984-85, le taux d'imposition se situait à 0,18 \$, soit le même que cette année pour les opérations régulières des niveaux primaire et secondaire. Ce qui, selon les dirigeants scolaires, démontre sans conteste que le dossier de l'intégra-

tion n'aura rien coûté aux contribuables. Au contraire, à long terme, ces derniers prévoient des économies budgétaires.

Pour l'année 1985-86, la CSBL-D

prévoit des dépenses de 15,8 millions \$ et des revenus sous forme de subventions ou autres de 15,3 millions \$, laissant un solde de 535,000 \$ à combler par les contri-

buables. Un montant de 50,000 \$ pris à même le surplus de 1984-85 figure dans les revenus. D'ailleurs, l'année dernière, la CSBL-D a présenté un surplus de 88,266 \$.



Raymond Lemieux



Uriel Rouleau



Gilles Laplante

Forum sur la jeunesse et la santé mentale

Il faut profiter d'un vécu psychiatrique pour aider les autres

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - "Les jeunes qui ont vécu en institution psychiatrique apportent avec eux une grande richesse: ils peuvent dès aujourd'hui aider les autres."

Par exemple, ils peuvent exprimer de l'intérieur ce qu'il convient de faire pour éviter de revivre d'autres situations similaires et connaissent les mots à éviter qui pourraient conduire à une situation désespérée.

C'est ce que Mme Andrée Champagne, ministre du gouvernement fédéral, a livré comme principal message hier soir à quelque 160 jeunes, dont certains ont vécu en milieu psychiatriques, et intervenants en milieu social, réunis à Drummondville pour le premier forum québécois sur la jeunesse et la santé mentale.

Pour Mme Champagne, ce forum

va plus loin encore: les jeunes pourront indiquer aux gouvernements des pistes pour favoriser la prévention et mettre à meilleur profit les fonds publics, pour créer des emplois et encourager la formation des jeunes qui ont eu à vivre des problèmes de santé mentale.

Mme Champagne dit admirer la franchise du dialogue des jeunes et leur désir d'amélioration sur un sujet qui, il y a encore si peu d'années, était considéré comme tabou et inabordable publiquement.

La ministre a dit avoir hâte de prendre connaissance des recommandations du forum, qui se ter-

minera demain soir, et de les ache-miner aux divers paliers de gouvernement.



Andrée Champagne

S'aider soi-même

"Quant on admet qu'on vit ou qu'on a vécu des problèmes de santé mentale, a dit le ministre, on

s'aide soi-même et on peut atteindre la paix intérieure, l'un des trois thèmes de l'année internationale de la jeunesse".

Les propos de Mme la ministre ont été largement ovationnés par l'assistance, de même que ceux de la présidente d'honneur du forum, la chanteuse Alice Roby, qui a admis avoir été internée pendant plus de cinq ans dans une institution psychiatrique. Cette dernière, dans une allocution empreinte d'enthousiasme et d'émotion, a dit vouloir aider les jeunes qui peuvent s'en sortir et mener une vie agréable dans la société.

Expérience racontée

Deux jeunes sont venus raconter leur expérience. Pour un garçon prénommé Garry, c'est l'auto-suggestion, la prière et la détente qui lui ont permis de se sortir d'un cauchemar psychiatrique qui a duré plus de quatre ans. Quant à une jeune fille, Marie-Josée, elle souhaite voir apparaître des structures différentes du système traditionnel, structures qui seraient plus respectueuses de la personne humaine.

Le colloque se continue aujourd'hui et demain au motel Universel de Drummondville.

Plan de pré-retraite supérieur à celui de la SAL à la Bell

— André Fillion

THETFORD-MINES - L'impact des 96 mises à pied prévues d'ici le mois d'août 1986 à la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines sera presque annulé, en raison d'un plan de bonification qui devrait intéresser la majorité des 82 travailleurs éligibles au programme fédéral de prestation d'adaptation pour les travailleurs.

En outre, il bénéficiera d'un crédit de pension pour une période de cinq ans.

Mais, à la différence du pré-retraité de la SAL, celui de la mine Bell pourra, à partir de 60 ans, se prévaloir des dispositions de la clause 28.01 de sa conven-

tion collective et ainsi retirer un montant mensuel non plus de 250 \$ mais de 630 \$ et ce, tout en conservant ses privilèges au niveau des assurances et en continuant à retirer la prestation hebdomadaire du programme fédéral.

Avis public

Conformément à l'article 126 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux

Le Domaine de la Sapinière d'East Angus

tiendra une

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

Date: Mercredi, le 13 nov. 1985

L'heure: 20 h 00

Endroit: Au Domaine de la Sapinière

Le Conseil d'administration fera rapport sur la gestion et l'administration de tous les services de l'établissement.

Invitation:

A tous les bénéficiaires, aux membres des familles, aux personnes âgées et à la population en général.

Le Directeur général Roger Couture

G-148

Démission du directeur général adjoint de Drummondville

DRUMMONDVILLE (GP) - Le directeur général adjoint de Drummondville, l'ingénieur Michel Lesage, a remis sa démission hier aux autorités municipales.

Cette nouvelle, qui a pris beaucoup d'observateurs par surprise, a été confirmée, mais non commentée par le principal intéressé, M. Lesage.

avant de quitter son poste. Dès le début de janvier, il entrera au service, comme directeur général, de la firme d'ingénieurs-conseil Audet-SBCS de Drummondville.

Invité à commenter son départ de la scène municipale, M. Lesage a dit qu'il était difficile pour lui d'aborder ce sujet. Il soutient cependant d'une décision bien murie. De plus, M. Lesage continue à demeurer à Drummondville et entend bien continuer à s'impliquer dans la vie de la collectivité.

Quant à savoir si son départ est en relation avec celui tout récent du trésorier de la ville, M. Roger Turcotte, qui a accepté un poste similaire à l'Université du Québec à Hull, M. Lesage a dit qu'il s'agissait tout simplement d'une coïncidence.

Lutte à trois pour l'investiture péquiste dans Arthabaska

par Maurice Cloutier
VICTORIAVILLE - Seul sur les rangs jusqu'à hier, Gilles Guindon de Victoriaville fera finalement la lutte à deux autres candidats, lors de l'assemblée d'investiture du Parti québécois dans le comté d'Arthabaska, ce soir, au Pavillon du Centenaire de l'Exo agricole de Victoriaville.

Tôt hier matin, un jeune avocat de Warwick, Bruno St-Pierre, qui hésitait depuis plusieurs jours, a finalement annoncé sa candidature. Juste avant la clôture de la période allouée aux candidatures hier soir, M. Victor Paul, de Victoriaville, a également déposé son bulletin.

"Si je me présente, c'est pour

gagner", a lancé M. St-Pierre, qui n'est nullement inquiet par le fait de déposer sa candidature la veille de l'assemblée.

Membre du parti depuis plusieurs années, il a précisé que ses supporters travaillent sur le terrain depuis plusieurs jours, pour récolter un nombre suffisant d'appuis. Agé de 31 ans, M. St-Pierre pratique le droit depuis maintenant six ans.

Malgré ces deux candidatures de dernière heure, M. Guindon, un technicien-conseil dans le domaine agricole, demeure confiant de remporter la victoire. Au cours des 15 dernières années, M. Guindon a milité au sein du Parti québécois et du Parti conservateur.

Quatre nouvelles priorités pour Michel Clair

par Richard Jean
DRUMMONDVILLE - Le candidat péquiste dans Drummond Michel Clair a porté hier à neuf le nombre des actions prioritaires qu'il entend mener au cours des quatre prochaines années s'il est réélu député.

Devant les journalistes et une trentaine d'invités réunis au Village québécois d'Antan (il a répété son intention de tenir toutes ses conférences de presse dans des endroits "où le gouvernement du Québec et moi-même avons largement contribué au développement" a-t-il rappelé), M. Clair a effectivement annoncé hier quatre nouvelles actions portant sur la qualité de vie.

Comme première de ses quatre nouvelles actions prioritaires, Michel Clair a soulevé qu'il est maintenant temps de doter l'agglomération de Drummondville (St-Charles, Grantham-Ouest et St-Nicéphore) d'un véritable système de transport en commun.

coûteux. J'entends d'ailleurs mettre les municipalités et le ministère des Transports dans le coup, pour qu'à l'intérieur des budgets de voirie existants, une place beaucoup plus grande soit accordée à des aménagements cyclables dans le comté," de dire le candidat du PQ.

Rappelant ensuite la revitalisation du centre-ville et les travaux qui en sont en cours depuis quelques semaines, "ce ne sont qu'une partie de ce qu'il faut faire dans le centre-ville," a-t-il tenu à préciser, le député de Drummond dit souhaiter travailler avec les marchands, la ville, les organismes communautaires et le gouvernement pour embellir la ville et en particulier son centre-nerveux commercial.

En proposant qu'un échéancier de réalisation des travaux d'assainissement du bassin de la rivière St-François soit établi et que dans le cadre des Berges Neuves, des infrastructures soient réalisées pour permettre aux gens de se rapprocher leur rivière à des fins récréatives, M. Clair a conclu en confirmant l'engagement de son gouvernement à prolonger jusqu'au 30 novembre 1986 la prime d'accélération à 90 pour cent, payée par Québec pour les travaux d'assainissement.

Votre Carte-client traverse la frontière.

A compter d'aujourd'hui, vous pouvez obtenir de l'argent comptant aux U.S.A. en deux temps, trois mouvements.

C'est royalement pratique! La Banque Royale se joint au réseau de guichets automatiques PLUS SYSTEM. Peu importe où vous irez chez nos voisins du Sud, vous trouverez toujours un guichet automatique identifié PLUS SYSTEM pas très loin: dans les aéroports, les centres d'affaires et les principaux endroits de villégiature. En tout, il y a 6 000 guichets! Vous pouvez y retirer, chaque jour, l'équivalent de 500\$ canadiens en argent U.S. et il ne vous en coûtera que 2\$ additionnels par transaction.

Tout ce que vous avez besoin, c'est d'avoir une Carte-client de la Banque Royale... et si vous n'avez pas encore votre carte, c'est facile à obtenir. Venez nous voir.

Dans chaque succursale Royale, vous pouvez obtenir un bottin vous indiquant tous les endroits où se trouvent les guichets automatiques PLUS SYSTEM aux États-Unis.

*La Banque Royale est un usager inscrit de cette marque.

Plus System

BANQUE ROYALE

EXPO 86 VANCOUVER LA BANQUE OFFICIELLE D'EXPO 86

Parlez-moi d'une banque... Royale!

Forte proportion des dons de charité gaspillée

OTTAWA (PC) — Une forte proportion des \$100 millions que les Canadiens donnent chaque année à des œuvres de charité est gaspillée, affirme le Conseil canadien des "Better Business Bureaus".

Aussi le Conseil a-t-il décidé de mettre sur pied son propre service de conseil sans but lucratif. Ce service sera géré conjointement par le bureau national et les 17 bureaux régionaux de l'organisation à travers le pays.

Le président du Conseil, M. Paul Tuz, a révélé en conférence de presse, lundi, qu'entre \$30 et \$40 millions donnés aux organismes charitables sont mal employés, soit parce que l'organisme qui recueille l'argent est inefficace, soit qu'il ne constitue pas un organisme charitable authentique.

Le ministère canadien du Revenu est supposé contrôler les organismes de charité, mais selon M. Tuz, c'est une tâche impossible.

Le ministère ne dispose que d'une quarantaine de personnes chargées d'examiner les demandes d'enregistrement d'organismes de charité leur provenant de plus de 50.000 organisations à travers le pays, ce qui est nettement insuffisant.

Le conseil a essayé de persuader

le gouvernement d'améliorer ce système, mais n'a pas encore eu de réponse à ses propositions, soumises il y a plus de six mois.

Pour vérifier la nature des organismes charitables, les Better Business Bureaus procéderont de la même manière qu'ils le font pour les entreprises, soit par le biais des plaintes formulées par le public et de l'information recueillie par leur personnel.

Le dossier de chaque organisme indiquera comment celui-ci recueille ses fonds et comment ces fonds sont dépensés.

L'information recueillie sera diffusée de la même façon que les données sur les entreprises privées, en réponse aux demandes spécifiques d'information des gens qui appelleront ou visiteront le bureau local.

Selon le président du Conseil, les organismes qui recueillent des fonds se divisent en trois catégories: ceux qui utilisent 80 p. cent des sommes versées aux fins prévues - cela peut être un peu moins durant la première année -; ceux dont une petite proportion des fonds atteignent leur destination, et ceux qui se font passer, à tort, pour des groupes charitables.

Le Manitoba a 3 ans pour traduire ses lois

OTTAWA (PC) — Le Manitoba dispose de trois ans pour se plier aux exigences constitutionnelles et traduire ses lois en français.

La décision qui a été rendue lundi par la Cour suprême du Canada donne au Manitoba jusqu'au 31 décembre 1988 pour faire traduire les lois et règlements courants.

La province dispose de deux années supplémentaires pour la traduction de "toutes les autres lois", c'est-à-dire,

principalement, celles qui ont été adoptées depuis 1890, mais qui ne sont plus en vigueur.

Il n'a pas fallu plus de cinq minutes à la Cour pour énoncer le jugement, qui avait été élaboré et signé par les avocats du Canada, du Manitoba, du Québec, de la Société franco-manitobaine, la Fédération des francophones hors-Québec, Alliance Québec et Roger Bilodeau, un citoyen de Winnipeg qui avait contesté avec succès la

constitutionnalité d'une contravention pour excès de vitesse en 1981.

Le seul à s'opposer a été Georges Forest, un autre citoyen de Winnipeg qui avait tout déclenché en 1978, en contestant la constitutionnalité d'une contravention unilingue.

M. Forest a exprimé de l'inquiétude au sujet de la clause 3. Il craint que l'une ou l'autre des parties impliquées s'en serve pour revenir et demander de prolonger

le délai, a-t-il expliqué aux journalistes.

M. Forest a cherché à obtenir le droit d'intervenir et demandé que l'audience soit reportée au 15 novembre, la date qui avait d'abord été choisie au mois d'août, mais qu'on a modifié la semaine dernière après que les parties en soient venues à un accord. Mais le juge en chef Brian Dickson a refusé les deux requêtes.

Vous désirez une auto neuve ou usagée?
Consultez-moi pour nos produits Pontiac, Buick, GMC chez
COOKSHIRE AUTO
1979 Ltée
505, rue Principale, Cookshire
Tél.: 875-3346



Pierre-André Dupuis

Toujours à votre service.

Coupable de meurtre: 3 ans de pénitencier

QUEBEC (PC) — L'adolescente reconnue coupable du meurtre sans préméditation de Karine Drouin, tuée de 22 coups de couteau en août 1984, à Cap-Rouge, près de Québec, a été condamnée hier à trois ans de pénitencier.

Il s'agit de la peine

maximale prévue en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

En prononçant la sentence, le juge Louis Galipeault-Moisan, du Tribunal de la jeunesse, a rappelé que la preuve avait révélé que la victime était promise à un brillant ave-

nir et que son assaillante connaissait d'importantes difficultés au niveau de l'expression de ses émotions.

Suivant les recommandations du tribunal, le dossier fera l'objet d'une réévaluation à chaque année tant au niveau de l'ordonnance de garde en milieu fermé au centre d'accueil Notre-Dame, de Laval, qu'au niveau de la psychothérapie de soutien et du suivi familial.

Agressée en ambulance

MONTREAL (PC) — Une bombe a éclaté hier dans les milieux ambulanciers montréalais, lorsque la police a fait savoir qu'un ambulancier d'Urgences-Santé, père de famille, sera accusé d'agression sexuelle et qu'un autre sera vraisemblablement accusé de complicité.

Cette agression sexuelle aurait été perpétrée en fin de semaine, à l'endroit d'une jeune fille de 20 ans qui avait été transportée à l'hôpital à la suite d'un malaise.

C'est la première fois dans l'histoire d'Urgences-Santé qu'un tel événement se pro-

duit et il a été vivement déploré par toutes les parties en cause.

Elle a passé une couple d'heures à l'hôpital, mais les médecins l'ont finalement renvoyée chez elle, devant l'amélioration de son état.

C'est au moment où elle se dirigeait vers la sortie qu'elle aurait été accostée par un ambulancier d'Urgences-Santé, qui lui a offert de la ramener chez elle, à cause de son état de santé.

Sans méfiance, la jeune fille est entrée dans l'ambulance. L'agression sexuelle se serait produite durant le trajet.

PISCINES CREUSÉES EN BÉTON SOUFFLE RÉPARATION DE BÉTON PISCINES L.B. INC.
ST-ELIE D'ORFORD
(819) 567-7760
122173

HERNIE



Ajustements faits sur mesures.

S.O.S. SERVICES ORTHOPÉDIQUES FERNAND GROLEAU
600, King est
Sherbrooke
566-5551

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS / AMITIÉ
poste d'écoute
564-2323
Sans frais d'appel:
LAC-MÉGANTIC
Composez 0 et demandez
Zenith 5-3060

RECOURAGEMENT PEUR IDÉES SUCCÉDANES
SOLITUDE ANGOISSE

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

WEEKEND évasion CP Hôtels

Quand l'envie vous prend de rompre avec la routine, pourquoi pas vous évader au Château Champlain? En famille. À deux. Ou vous seul. Il y a plein de divertissements. Les visites touristiques. Les vastes galeries souterraines et le métro directement accessibles de l'hôtel. Toute une gamme de restaurants à l'intérieur même de l'hôtel dont le renommé Caf. Conc. Piscine intérieure. Salle d'exercice. Tourbillon. Sauna. Et pour votre commodité, un service de garderie.

MONTREAL 50% DE RABAIS SUR LE TARIF COURANT*

si vous prolongez votre séjour. À partir de 34,00 \$ par personne, par nuit, deux personnes par chambre. Le rabais est applicable aux chambres et aux suites. Les enfants (maximum 2) de 14 ans ou moins qui partagent la chambre d'un adulte sont logés gratuitement. On doit réserver 48 heures à l'avance. Adressez-vous à votre agent de voyages ou composez 1-800-268-9411.

*Ce rabais ne s'applique pas aux groupes ou voyages organisés ni aux tarifs déjà réduits.

CP Hôtels Le Château Champlain
1 Place du Canada
Montreal (Québec) H3B 4C9 (514) 878-9000

Des amis... bien placés.

LE WEEK-END COMMENCE LE VENDREDI

DIMANCHE SAMEDI VENDREDI

VOYAGEUR INAUGURE SON "TARIF RÉDUIT DU VENDREDI" SUR L'ALLER-RETOUR SHERBROOKE-MONTRÉAL.

26% DE RABAIS SUR L'ALLER-RETOUR RÉGULIER

Offre limitée: jusqu'au 13 décembre seulement, vous pouvez profiter d'un rabais important, jamais offert auparavant sur les allers-retours débutant le vendredi. Voyageur vous offre un choix de 10 départs express vers Montréal tous les vendredis. Vous devez cependant utiliser votre billet de retour dans les 7 jours suivant votre départ. Alors si vous voulez faire durer vos plaisirs du week-end, partez tôt et revenez tard...c'est le même prix! 21,25\$ pour l'aller-retour au lieu de 29,00\$. Allez-y, ne ménagez plus vos transports!

Pour tout renseignement: 569-3656 à Sherbrooke. (Informez-vous du tarif réduit de Magog au 843-4617)

Voyageur

JUSQU'À 48 MOIS

TAUX DE CRÉDIT DE 9,5% MAINTENANT DISPONIBLE.†

GM Canada

CAVALIER / SUNBIRD****
CAMARO / FIREBIRD****
PONTIAC FIERO**
CHEVETTE / ACADIAN

†Aux acheteurs admissibles à ce taux sur la somme totale financée pour toute la durée du contrat, jusqu'à un maximum de 48 mois. Il faut prendre livraison au détail avant le 20 novembre 1985 pour être admissible. Voyez les concessionnaires GM participants pour tous les détails. Le taux de 9,5% est disponible pour les modèles neufs de 1986 et de l'année précédente livrés jusqu'à la date d'expiration inclusivement. **Sur des modèles neufs spécialement équipés avec boîte de vitesses manuelle.